



Circulaire n°4119 du 31/08/2012

Organisation des évaluations externes non certificatives en éveil historique et géographique et en sciences en 2012-2013 dans l'enseignement secondaire

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
 - libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
 - Niveaux : secondaire ordinaire

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du 15/08/2012 au 30/06/2013

Documents à renvoyer

- Oui
 - Date limite : 1^{er} octobre 2012
 - Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Evaluations - éveil

Destinataires de la circulaire

- À Monsieur le Ministre-Président du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement ;
- À Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles secondaires ordinaires libres subventionnées par Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux chefs d'établissement d'enseignement secondaire ordinaire organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux membres des Services d'Inspection de l'enseignement obligatoire.

Signataire

Ministre /
Administration : AGERS
Service général du Pilotage du système éducatif
Mme Martine HERPHELIN, Directrice générale adjointe

Personnes de contact

Service ou Association : Service général du Pilotage du système éducatif

Nom et prénom	Téléphone	Email
Sébastien DELATTRE	02/690.81.91	sebastien.delattre@cfwb.be
Iris VIENNE	02/690.80.64	iris.vienne@cfwb.be

Madame,
Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir les informations concernant l'évaluation externe non certificative qui sera organisée cette année scolaire. Elle portera sur l'éveil historique et géographique en 2^e année et sur les sciences en 3^e année. La participation à ces évaluations est obligatoire.

- En 2^e secondaire, deux évaluations distinctes sont organisées : une pour les classes de 2^e commune et 2^e complémentaire et une autre pour les classes de 2^e différenciée.
- En 3^e secondaire, deux évaluations distinctes sont organisées : une pour les élèves de 3^e année générale, technique/artistique de transition et de qualification et une autre pour les élèves de 3^e année professionnelle.

Les documents de l'épreuve

2 ^e année secondaire	commune et complémentaire	carnet de l'élève portefeuille de documents	Dossier de l'enseignant
	différenciée	carnet de l'élève portefeuille de documents	
3 ^e année secondaire	générale, technique	carnet de l'élève	Dossier de l'enseignant
	professionnelle	carnet de l'élève	

La distribution des documents

Les documents seront livrés dans les écoles entre le 22 et le 26 octobre 2012.

Suite aux problèmes rencontrés précédemment lors des livraisons des épreuves et afin de pouvoir apporter un suivi rapide et efficace, il est nécessaire de :

- vérifier que le nombre de caisses reçues correspond bien à celui mentionné sur le bordereau soumis par le livreur ;
- corriger si nécessaire le bordereau, le dater et le signer ;
- après le départ du livreur, contrôler que le nombre de documents de chaque type est suffisant ;
- **signaler le plus rapidement possible tout problème rencontré au numéro suivant :**

02/690.81.10

Les chefs d'établissement et les enseignants sont tenus de préserver la confidentialité du test jusqu'à la passation. Les directions veilleront à distribuer les documents aux enseignants quelques jours avant la passation de telle sorte que chacun puisse en prendre connaissance avec attention.

La passation

La passation doit avoir lieu au cours de la semaine du 12 au 16 novembre 2012, sauf impossibilité matérielle auquel cas, elle devra être organisée la semaine suivante. Le chef d'établissement en informera alors l'inspecteur en charge de la discipline concernée.

La durée de passation varie en fonction de l'année et de la section :

2^e commune et complémentaire	2^e différenciée	3^e G, TT/AT TQ/AQ	3^e P
2 X 50 minutes	2 X 50 minutes	2 X 50 minutes	1 X 50 minutes

L'organisation des séances de passation relève du chef d'établissement. Celui-ci veillera au respect des consignes de passation en aménageant, si nécessaire, l'horaire des classes de manière à ce que les élèves disposent des séances mentionnées dans le tableau ci-dessus. Dans l'idéal, la meilleure formule consiste à organiser la passation d'une même partie dans toutes les classes au même moment de telle sorte que les élèves ne s'échangent pas les réponses aux questions.

Les consignes de passation étant bien précisées dans le dossier de l'enseignant, il n'est pas indispensable que ce soit l'enseignant concerné par une discipline qui assure la passation de la partie relative à cette discipline.

Le chef d'établissement veillera à la bonne circulation des documents, en particulier à ce que les carnets des élèves et les portefeuilles de documents soient repris après chaque période de passation et redistribués lors de la période suivante.

Le dossier de l'enseignant contient toutes les informations nécessaires à la passation, notamment les consignes à donner aux élèves.

L'organisation des corrections

Les corrections seront effectuées collectivement par tous les professeurs concernés par ces évaluations. En vue de pouvoir organiser ces corrections collectives, le moment où cette opération aura lieu est laissé au choix du chef d'établissement, sous sa responsabilité. Néanmoins, les corrections devront être clôturées pour le vendredi 23 novembre 2012 au plus tard.

Si dans un établissement scolaire, ce délai ne peut être respecté, le chef d'établissement organisera les corrections à un autre moment dans le courant de la semaine suivante et en informera l'inspecteur en charge de la discipline concernée.

Toutes les informations nécessaires à la correction des carnets figureront dans le dossier de l'enseignant.

La confidentialité des résultats des élèves et des écoles

D'une part, les établissements scolaires ne peuvent pas faire état des résultats de leurs élèves à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements. D'autre part, toutes les personnes (enseignants, chefs d'établissement, inspecteurs, conseillers pédagogiques) qui ont connaissance des résultats des élèves ou des écoles sont tenues à leur égard par le secret professionnel. En cas d'infraction, l'article 458 du code pénal est d'application.

Les résultats diffusés par le Service général du Pilotage du système éducatif

Les résultats aux évaluations externes sont établis par le Service général du Pilotage du système éducatif sur la base d'un échantillon représentatif de classes.

Pour constituer cet échantillon, le Service général du Pilotage du système éducatif doit disposer d'informations précises sur la composition des classes de 2^e et de 3^e secondaires dans les établissements.

Vous trouverez ci-joint un formulaire à compléter qui permettra de composer les échantillons. Le formulaire est à faxer ou à renvoyer par mail au plus tard le 1^{er} octobre 2012 à

Madame Nadine Soeun – AGERS
Service général du Pilotage du système éducatif au 02/690.82.39.
nadine.soeun@cfwb.be

Les écoles qui font partie de l'échantillon en seront informées au cours de la semaine du 19 novembre 2012 et recevront les informations sur les modalités de renvoi à l'administration des résultats de leur(s) classe(s).

Les résultats de la Fédération Wallonie-Bruxelles seront publiés dans le document intitulé « Résultats et commentaires » et présentés dans des fichiers informatisés installés sur le site www.enseignement.be en février 2013. Ces documents permettent aux chefs d'établissements et aux enseignants de situer les résultats de leurs élèves par rapport au niveau moyen des élèves de l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de les situer par rapport à ceux des écoles ayant un profil similaire.

Les Pistes didactiques

Les constats extraits des résultats constituent une base de réflexion à l'élaboration de « Pistes didactiques ». Ce document a pour objectif d'apporter un soutien aux enseignants et aux équipes éducatives à travers des exemples d'activités concrètes et/ou démarches d'apprentissages à exploiter en classe, en vue d'amener tous les élèves à la maîtrise des compétences ciblées par l'évaluation.

Les membres de l'inspection de même que les conseillers pédagogiques peuvent apporter leur appui aux enseignants et aux équipes pédagogiques dans l'analyse et dans l'exploitation des résultats des évaluations externes.

Je vous remercie d'avance de bien vouloir informer les enseignants concernés et pour l'attention que vous accorderez à cette évaluation.

La Directrice générale adjointe,

Martine HERPHELIN

Evaluation externe non certificative – novembre 2012

Formulaire à compléter et à faxer pour le **1^{er} octobre 2012** au plus tard à
Madame Nadine Soeun
AGERS – Service général du Pilotage du système éducatif
au 02/690.82.39 – nadine.soeun@cfwb.be

Numéro FASE de l'établissement : _____

Nom de l'établissement : _____

Adresse : _____

Personne de contact : _____

Tél. direct de la personne de contact : _____

Veillez mentionner la dénomination et le nombre d'élèves pour chaque classe de 2^e année secondaire, le cas échéant des différentes implantations, de votre établissement.

2^e année commune/complémentaire			2^e année différenciée		
	Dénomination de la classe	Nombre d'élèves		Dénomination de la classe	Nombre d'élèves
1			1		
2			2		
3			3		
4			4		
5			5		
6			6		
7			7		
8			8		
9			9		
10			10		
11			11		
12			12		
13			13		
14			14		
15			15		

Evaluation externe non certificative – novembre 2012

Formulaire à compléter et à faxer pour le **1^{er} octobre 2012** au plus tard à
Madame Nadine Soeun
AGERS – Service général du Pilotage du système éducatif
au 02/690.82.39 – nadine.soeun@cfwb.be

Numéro FASE de l'établissement : _____

Nom de l'établissement : _____

Adresse : _____

Personne de contact : _____

Tél. direct de la personne de contact : _____

Veillez mentionner pour chaque forme, la dénomination et le nombre d'élèves pour chaque classe de 3^e année secondaire, le cas échéant des différentes implantations, de votre établissement.

	3^e G/TT/AT	
	Dénomination de la classe	Nombre d'élèves
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

	3^e TQ/AQ	
	Dénomination de la classe	Nombre d'élèves
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

	3^e P	
	Dénomination de la classe	Nombre d'élèves
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

